

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de La Sagne du lundi 11 décembre 2023 – 19h30 – Salle médias, La Sagne

Mme Nicole Dauwalder, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h30.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 17 conseillers généraux, 2 excusés, à savoir : M. Mikael Grezet, M. Thierry Gagnebin

Communications

Madame Justine Arnould a envoyé sa lettre de démission le 3 novembre 2023 ; en date du 4 novembre 2023, le Conseil communal a proclamé élue conseillère générale, Madame Jeanine Cassi, suppléante de la liste Sagne-Demain.

Une lettre du comité du Football-Club la Sagne, a été envoyée en date du 16 octobre 2023 ; M. François Jaquet souhaite s'exprimer à ce sujet. Le Conseil communal pense à demander un avis juridique et présentera un rapport lors d'une prochaine session.

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 juin 2023

Le procès-verbal de la séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

1. Nomination d'un-e membre à la commission financière en remplacement de Mme Eva Mareckova
2. Nomination d'un-e membre à la commission d'urbanisme en remplacement de Mme Eva Mareckova
3. Examen du budget 2024
4. Demande de validation formelle du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques actuellement en vigueur
5. Arrêté concernant la révision partielle du règlement communal des finances
6. Désignation de l'organe de révision agréé pour le contrôle des exercices 2023, 2024 et 2025
7. Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour l'extension du système de détection de fuites sur le réseau d'eau potable
8. Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour l'installation d'un système d'accès sécurisé aux bâtiments communaux
9. Questions et interpellations
10. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

1. Nomination d'un-e membre à la commission financière en remplacement de Mme Eva Mareckova

Le PLR propose M. Lionel Ducommun.

Cette proposition est acceptée avec 15 oui (PLR 10 / SD 5)

2. Nomination d'un-e membre à la commission d'urbanisme en remplacement de Mme Eva Mareckova

Le PLR propose Mme Sophie Nussbaumer.

Cette proposition est acceptée avec 15 oui (PLR 10 / SD 5)

3. Examen du budget 2024

Pour la première fois depuis 10 ans, l'exercice 2024 se trouve bénéficiaire en affichant un excédent de revenus de CHF 33'445.00 pour un montant total de charges de CHF 6'465'795.00 et total de revenus de 6'499'240.00.

Chapitre 0 Administration générale
Pas de question ni de commentaire

Chapitre 1 Ordre et sécurité publique
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 2 Formation
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 3 Culture, Sport, Loisirs et Eglise
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 4 Santé
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 5 Sécurité sociale
Pas de question ni que commentaire.

Chapitre 6 Transports
Remarque de M. Pascal Oppliger : Durant l'année écoulée, la route de Sommartel a fait couler pas mal d'encre par l'intermédiaire de la presse. Nids-de-poule, pneu crevés etc. M. Oppliger se demande si un quelconque entretien a été effectué pour cette saison d'hiver, sur la route de Sommartel. Si oui pour quel montant, et est-ce que les propriétaires ont été avisés ?

M. François Jaquet affirme qu'un entretien à bel et bien été effectué durant le mois de novembre sur la totalité de la route, bouchage de trous comme chaque année. M. Jaquet ne connaît pas le montant exact. Les riverains n'ont pas forcément été informés du fait que des travaux allaient être réalisés. En revanche, ils sont au courant que le déneigement est entièrement à la charge de la commune, cette année encore.

Chapitre 7, Protection environnement et aménagement, approvisionnement en eau
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 8, Economie publique, Silviculture
Pas de question ni de commentaire.

Chapitre 9, Finances et impôts
Pas de question ni de commentaire.

Contrôle du frein à l'endettement : les deux critères du contrôle du frein à l'endettement relatif à l'équilibre budgétaire sont remplis :

1. Le déficit budgétaire est couvert par l'excédent au bilan
2. Le déficit n'excède pas les 20% du capital propre

Pas de question ni de commentaire.

Budget des investissements : pour l'année 2024, le budget des investissements nets présente un montant de 445'000.00. Certains investissements devront être approuvés par le Conseil général par des crédits d'engagement.

Contrôle du frein à l'endettement : le critère du degrés d'autofinancement des investissements est rempli. Le Conseil communal est à disposition pour d'éventuelles questions.

Pas de question ni de commentaires.

M. Didier Benoit indique que la commission financière approuve le budget 2024.

Lecture de l'arrêté.

Le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Demande de validation formelle du coefficient de l'impôt communal des personnes physiques actuellement en vigueur

Lecture du rapport

Le PLR accepte la demande de validation du coefficient de l'impôt communal.

Lecture de l'arrêté

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Arrêté concernant la révision partielle du règlement communal des finances

Lecture du rapport

Le PLR accepte l'arrêté sur la révision partielle du règlement communal des finances.

Lecture de l'arrêté

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Désignation de l'organe de révision agréé pour le contrôle des exercices 2023, 2024, 2025

Lecture du rapport

Le PLR accepte la proposition de renouvellement du mandat de l'organe de révision pour le contrôle des compte 2023, 2024, 2025.

Lecture de l'arrêté

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour l'extension du système de détection de fuites sur le réseau d'eau potable

Lecture du rapport

Le PLR accepte le rapport relatif à une demande de crédit de 60'000.00.00 pour l'extension du système de détection de fuites sur le réseau d'eau potable

Lecture de l'arrêté

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour l'installation d'un système d'accès sécurisé aux bâtiments communaux

Lecture du rapport

M. Patrick Nussbaumer demande si ce projet ne serait pas plutôt un effet de mode et si cette somme de 50'000.00 est justifiée. Il demande aussi si des dégâts ont déjà été causés. Y a-t-il eu des vols ou des effractions ?

M. Pierre Renaud répond. La notion de traçabilité est un élément important à prendre en compte. Le second élément est la perte de clé. Il y a un nombre inconsidérable de clés qui n'ont pas été perdues, et dont on ne maîtrise plus l'origine. Le Conseil communal a essayé d'avoir une vision d'ensemble. D'autres communes, notamment Les Ponts-de-Martel, se sont équipées avec ce système, qui donne entière satisfaction.

Le PLR accepte le crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour l'installation d'un système d'accès sécurisé aux bâtiments communaux.

Lecture de l'arrêté

Tous les articles sont acceptés. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Questions et interpellations

M. Pascal Oppliger fait remarquer que quand il pleut beaucoup, l'eau s'écoule en direction des Ponts-de-Martel, et stagne à la chaussée de Marmoud. La chaussée vient d'être refaite complètement et M. Oppliger ne pense pas que ce soit la solution idéale de laisser stagner l'eau de ce côté de la chaussée. Y a-t-il un problème ou cela est-il volontaire ?

M. François Jaquet répond. Trois canaux d'écoulement permettent à l'eau de passer par-dessous. Mais il y a tellement d'eau que ça provoque des écoulements par-dessus. C'est un dégât qui peut arriver, encore plus pendant les périodes de pluies abondantes.

10. Communications du Conseil communal

M. André Meister annonce un changement de personnel au parascolaire. Mme Justine Cassi a émis le souhait de quitter le parascolaire. Une nouvelle personne a été engagée, Mme Amandine Leroy, habitante de La Sagne.

M. André Meister parle de l'adhésion au Parc naturel régional du Doubs. Pour rappel, le Conseil général avait validé l'adhésion au parc naturel lors de sa dernière séance, sous réserve de l'acceptation du canton. Malheureusement, le dossier n'a pas abouti du fait que le Canton du Jura n'a pas accepté d'augmenter sa part de cotisation, suite à l'augmentation du périmètre d'extension du parc. Dès lors, l'Etat de Neuchâtel n'a pas voulu cofinancer cette partie manquante. Cette adhésion tombe ainsi à l'eau.

M. Fritz Schmid communique que M. Philipp Gehri, employé aux travaux publics, quitte son poste.

M. Pierre Renaud prend la parole à propos au plan d'affectation local (PAL). La commune n'est de loin pas la dernière. Ce projet sera proposé à la prochaine séance du Conseil général, pour validation.

M. François Jaquet informe que le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieur pour la route de Sommartel. C'est pour évaluer précisément les techniques de rénovation de cette route. Il en est ressorti trois propositions, qui ont été soumises à un groupe de personnes représentant les riverains. Sur la base de ces trois propositions, des offres ont été faites et ont été soumises au service des améliorations foncières, qui examinera les possibilités de subventions.

La Présidente lève la séance à 20h25.

La Sagne, le 11 décembre 2023

Les rapporteurs :
Florence Vermot – Inès Schmid - Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général
La Présidente La Secrétaire
Nicole Dauwalder Laure Charpentier